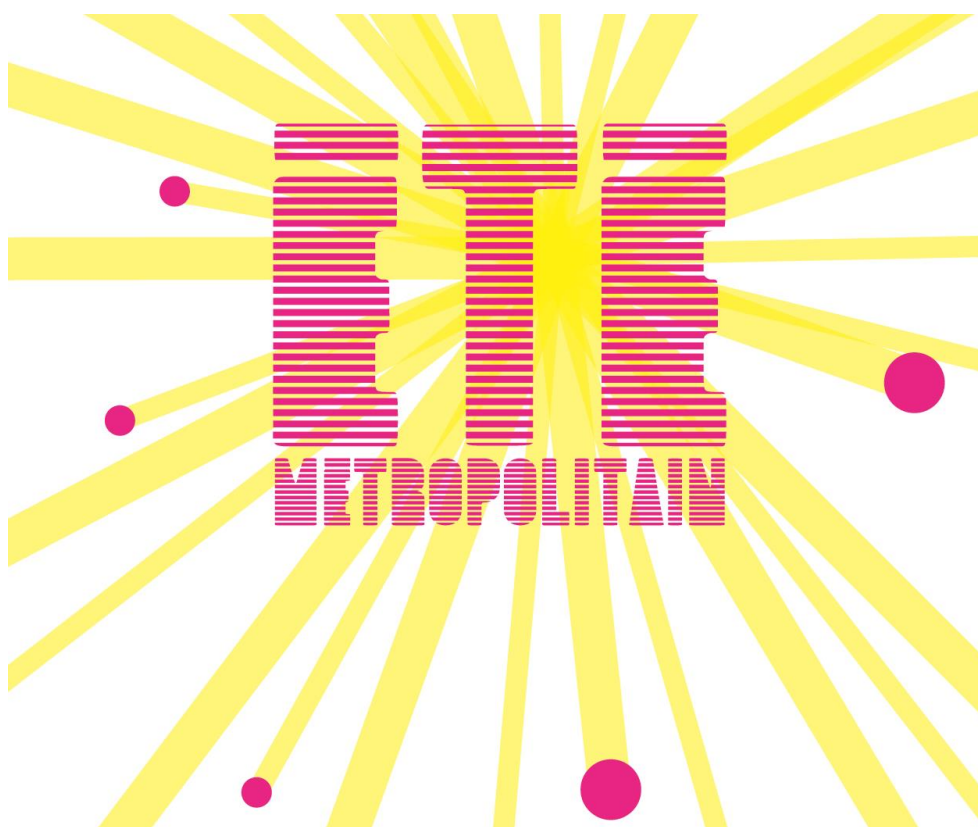


Appel à projets

été métropolitain 2018

**Manifestation Arts et territoires de Bordeaux Métropole
– Septième édition –**



**Date limite de réception des dossiers :
Mardi 19 décembre 2017 à midi**

CONTEXTE

Depuis 2012, Bordeaux Métropole invite chaque été habitants et visiteurs à arpenter l'agglomération à la découverte de propositions culturelles dans l'espace public.

Les actions programmées dans l'Été métropolitain ambitionnent de croiser création artistique et approche paysagère. Elles rassemblent des villes et des opérateurs autour de projets culturels communs, sensibles, co-construits et conçus en adéquation avec les spécificités des territoires investis.

Les présentations in situ de ces projets valorisent les espaces naturels ou patrimoniaux et les richesses humaines, associatives, culturelles dans lesquels ils s'implantent.

L'Été métropolitain s'inscrit comme un véritable projet de territoire où la lecture sensible et artistique des sites investis modifie les perceptions, valorise les dynamiques intercommunales et offre un panorama culturel unique et innovant à l'échelle métropolitaine.

Dans le cadre de la septième édition de l'Été métropolitain, Bordeaux Métropole publie son appel à projets.

OBJECTIFS

1. Parce que la Métropole n'est pas un ensemble uniforme mais se compose de nombreux paysages qui en font sa richesse, l'Été métropolitain 2018 construira sa programmation autour de la **mise en valeur de six grands espaces métropolitains** :

- les communes des coteaux de la rive droite
- les bois et forêts de la Métropole
- les communes de la vallée des jalles
- les communes de la vallée de l'Eau Bourde
- les communes des marais de la presqu'île
- les communes desservies par les fleuves Garonne et Dordogne

La programmation 2018 s'attachera à valoriser ces espaces par des projets artistiques de territoire, des propositions sensibles pensées en intercommunalité. Elle valorisera les identités de chacun de ces espaces (aquatiques, maraîchères, agricoles, de friches, périurbaines...) en présentant des actions et un travail « contextué », construit en relation avec les communes, les habitants, les associations, les opérateurs culturels et les structures de proximité.

Les propositions proposeront de revisiter des espaces habituellement non-dédiés à l'expression culturelle grâce à l'imaginaire d'artistes et d'en révéler les richesses. Elles prendront place dans l'espace public, au cœur de lieux patrimoniaux, sur des toits, des belvédères... Leurs présentations in situ offriront ainsi une lecture sensible et originale des sites investis.

2. La programmation pourra également s'attacher à la **valorisation de parcours et itinérances en connexion avec ces grands espaces, les œuvres des Refuges périurbains ou les œuvres de la Commande publique artistique.**

Les propositions travailleront alors l'articulation et le décloisonnement entre les grands espaces ou les œuvres qui maillent le territoire métropolitain. Elles s'attacheront à imaginer des liaisons sensibles et poétiques, à expérimenter de façon autonome ou guidée.

Quel(s) que soi(en)t le(s) territoire(s) investi(s), les structures développeront des projets artistiques pensés comme des expériences ou points de vue sur l'espace public et le monde au prisme des regards singuliers des artistes.

CRITÈRES

Les projets seront étudiés au regard des critères suivants :

- contextualisation territoriale des propos artistiques
- pertinence du travail en intercommunalité
- originalité des propositions et des sites d'implantation
- domaines d'expression et de création investis (spectacle vivant, gastronomie, architecture, botanique, randonnée, sport, photographie, bande-dessinée, arts graphiques, littérature, vidéo, musique, sciences, art contemporain, etc.)
- capacité des projets à créer du lien et de l'échange avec les acteurs du territoire
- gratuité ou accessibilité tarifaire des manifestations
- accessibilité des programmations aux publics en situation de handicaps
- stratégies de communication, de médiation et de sensibilisation mises en œuvre afin de concerner un large public
- respect de l'environnement et démarche écoresponsable des projets
- contribution à l'attractivité de l'agglomération

DATES

En 2018, la septième édition de l'Été métropolitain débutera **Dimanche 8 juillet** et proposera d'investir les différentes temporalités quotidiennes (aube, journée, crépuscule, soirée, nuit) jusqu'au **samedi 25 août**.

SOUTIENS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

- Pour l'édition 2018 de l'Été métropolitain, la dotation financière globale de Bordeaux Métropole s'élève à **330.000€**, à répartir entre l'ensemble des projets retenus.

Le montant et la nature des aides attribuées à chaque projet retenu sera fixé au cas par cas par le jury, en tenant compte de l'enveloppe générale affectée à cet appel à projet, de l'appréciation du rayonnement de l'action, de la co-construction avec les acteurs et communes du territoire, des besoins du projet et de la crédibilité des éléments financiers présentés par le porteur.

- Pour l'ensemble des projets retenus, Bordeaux Métropole complètera son aide financière par une promotion des événements via une communication spécifique : création d'un programme diffusé sur l'ensemble du territoire métropolitain (120.000 exemplaires en 2017), relais d'information sur les sites Internet et réseaux sociaux de la collectivité, mise à disposition de signalétique.

Les porteurs des projets retenus s'engagent à transmettre les éléments d'information et à labelliser leurs opérations in situ.

- Exceptionnellement et selon la pertinence de la demande, Bordeaux Métropole pourra compléter son aide financière par une aide en nature à destination des artistes (et non des publics) sur des titres de transport du réseau TBM (repérages artistiques, tickets des artistes pour des actions prenant place sur le réseau...).

- Les projets devront inclure dans leur construction budgétaire le matériel scénique, l'ingénierie, les défraiements des artistes, les frais de sécurité, de SACEM, et l'ensemble des frais de personnel ou techniques inhérents à la mise en œuvre de l'action.

Les porteurs de projets demeurent responsables des demandes d'occupation de l'espace public auprès des communes concernées par leurs actions.

Le soutien de Bordeaux Métropole dans le cadre de cet appel à projets est limité à l'édition 2018 de l'Été métropolitain et ne peut prévaloir d'une reconduction sur plusieurs éditions.

Une convention fixera les modalités d'attribution des aides financières et des aides en nature.

NB : Les manifestations culturelles estivales soutenues par Bordeaux Métropole dans le cadre des contrats de codéveloppement ne pourront solliciter de soutien financier complémentaire dans le cadre du présent appel à projets. Elles pourront cependant être valorisées dans la communication de l'Été métropolitain.

ACTEURS ÉLIGIBLES

Peuvent candidater à cet appel à projets les communes de Bordeaux Métropole et tout organisme relevant du champ de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (groupements, associations, structures coopératives, entreprises privées).

Les structures doivent être créées depuis plus d'un an à la date du lancement de l'appel à projet.

Pour être retenu, un projet devra être localisé sur le territoire de Bordeaux Métropole et répondre aux objectifs et critères décrits dans cet appel à projets.

Les candidats peuvent présenter un ou plusieurs projets, dans le cadre d'actions individuelles ou collectives.

Ne sont pas éligibles à cet appel à projets :

- les investissements
- les dépenses de fonctionnement pérennes.

POUR PARTICIPER

Téléchargez le dossier de candidature sur :

www.etemetropolitain.bordeaux-metropole.fr ou www.bordeaux-metropole.fr

Transmettez-le par voie électronique à :

Clotilde Pascaud (clpascaud@bordeaux-metropole.fr)

et Emmanuelle Dupuy (edupuy@bordeaux-metropole.fr)

>> Attention à veiller à une taille maximale de 6Mo par envoi, sous peine que votre dossier de candidature demeure bloqué et non-acheminé auprès de nos services.

Le dossier de candidature devra être envoyé mardi 19 décembre 2017 à midi au plus tard.

Un accusé de réception sera adressé par voie informatique aux candidats dans un délai de 72h après remise de leur candidature. Il appartiendra aux candidats de prendre immédiatement contact avec Emmanuelle Dupuy si aucune confirmation de réception ne leur parvenait dans ce délai.

La confirmation de réception du dossier ne fera cependant pas office de recevabilité de la demande.

Les candidats sont autorisés à présenter un ou plusieurs projets, dans le cadre d'actions individuelles ou collectives.

Dans le cas de plusieurs projets portés par un même candidat, chaque projet devra faire l'objet d'un dossier de candidature spécifique présentant l'ensemble des livrables attendus.

Le refus d'un dossier de candidature ne vaudra pas nécessairement refus de l'ensemble des dossiers de candidature déposés par un même candidat. Le refus vaudra en revanche non-acceptation de l'ensemble des projets décrits dans un même dossier.

Il appartient aux candidats de prendre contact avec Clotilde Pascaud ou Emmanuelle Dupuy pour examiner la recevabilité de leur candidature avant la date limite d'envoi.

Les dossiers incomplets ou envoyés hors-délai ne seront pas examinés.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

La sélection des dossiers se fera en plusieurs temps :

- **Mardi 19 décembre 2017 à midi** : date limite de dépôt des candidatures
- **Mardi 16 janvier 2018** : analyse technique des dossiers déposés par l'Équipe-projet* de l'Été métropolitain ; évaluation des actions à partir des critères de sélection du présent appel à projets ; présélection des actions éligibles
- **Mercredi 17 janvier 2018** : envoi à l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole (via les contacts habituels de la Mission Rayonnement et Équipements métropolitains) des dossiers présélectionnés
- **Mardi 6 février 2018** : date limite d'envoi pour les communes au du Comité de suivi** des actions qu'elles souhaiteraient inscrire dans l'Été métropolitain.
- **Jeudi 8 février 2018** : réunion du comité de suivi pour validation des projets à retenir ;
- **Vendredi 27 avril** : avis et validation par le Conseil de Métropole de la programmation de l'Été métropolitain et des montants financiers attribués ;
- **8 juillet > 25 août 2018** : 7^{ème} édition de l'Été métropolitain

***L'Équipe projet** : pilotée par Clotilde Pascaud –chef de projet grands événements– et Anne-Sophie Brandalise –directrice de la Mission Rayonnement et Équipements métropolitains– l'équipe-projet réunit des techniciens de Bordeaux Métropole experts dans différents champs investis par l'Été métropolitain (tourisme, communication, environnement, espaces verts, aménagement...). Elle évalue les actions au regard des objectifs et critères de sélection détaillés dans le présent appel à projets.

Elle effectue une première sélection des actions éligibles, transmises à l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole.

****Le comité de suivi** : présidé par Michel Héritié –conseiller délégué en charge du soutien aux événements d'intérêt métropolitain et à la programmation culturelle dans les territoires– et conduit par Clotilde Pascaud, **le comité de suivi** réunit pour une édition 16 représentants des communes de Bordeaux Métropole. Les membres du comité de suivi sont désignés pour 1 édition de l'Été métropolitain et se répartissent ainsi :

- 8 adjoints à la Culture des communes de Bordeaux Métropole,
- 8 Directeurs (ou techniciens) des services culturels, environnement ou patrimoine des communes de Bordeaux Métropole.

Le comité de suivi est constitué d'adjoints et de techniciens de communes distinctes. Il est renouvelé chaque année, sur la base du volontariat, avec une attention particulière accordée aux communes non-représentées l'année précédente.

Renseignements complémentaires :

Clotilde Pascaud, chef de projet grands événements métropolitains
clpascaud@bordeaux-metropole.fr - 05 56 93 67 28

ANNEXES : DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

> Les paysages métropolitains

- **Les coteaux de Garonne** offrent un panorama unique sur le fleuve. Dès le XIXe siècle, de riches bourgeois y ont construit demeures, parcs et jardins pour profiter de panoramas imprenables sur la Garonne et la rive gauche. De grands projets d'aménagement ont émergé ces dernières années.
Communes : Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont
- **La vallée des jalles** est le plus vaste espace naturel de l'agglomération. Avec la présence d'un site Natura 2000 et une Réserve naturelle nationale, il représente un patrimoine naturel et paysager remarquable. Cet espace doit son nom aux nombreuses jalles, ces petites rivières locales, qui le traversent.
La culture maraîchère et les jardins familiaux offrent des paysages agricoles sur ce territoire. Véritable campagne en ville, on y trouve aussi quelques prairies d'élevage de bovins.
Communes : Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc
- **La vallée de l'Eau Bourde** : autrefois lieu d'activités économiques avec le blanchissage du linge et les moulins, les paysages de la vallée de l'Eau Bourde sont caractéristiques des bords de rivière. En été, si les berges sont des flots de nature et de fraîcheur pour les promeneurs, c'est grâce à leur végétation surtout composée de feuillus : chênes, châtaigniers, aulnes, frênes et saules. On peut aussi observer des érables champêtres, des charmes, des trembles, des ifs, des peupliers, de l'aubépine...
Communes : Bègles, Gradignan, Villenave-d'Ornon
- **Les marais de la Presqu'île**
Classés Natura 2000 et Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), les marais intercommunaux de Montferland constituent l'espace naturel le plus précieux de la métropole.
Entourés de bourrelets fluviaux, ils se trouvent au-dessous du niveau des plus hautes eaux du fleuve et occupent 296 hectares. Ces marais abritent une nature exceptionnelle particulière aux zones humides. Espace naturel tout autant qu'agricole, les marais accueillent vaches, chevaux, chevreuils, sangliers, et de nombreuses espèces d'oiseaux.
Communes : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Saint-Louis-de-Montferland, Saint-Vincent-de-Paul
- **Garonne et Dordogne**, les 2 fleuves du territoire métropolitain
Communes : Ambès, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bouliac, Floirac, Lormont, Parempyure, Saint-Louis-de-Montferland, Saint-Vincent-de-Paul, Villenave-d'Ornon
- **Parcs et forêts** : pour vous aider à identifier d'éventuels sites naturels et remarquables, Bordeaux Métropole a inventorié l'ensemble des **parcs et espaces naturels métropolitains** (environ 150) consultables sur sig.bordeaux-metropole.fr/natures

>> **Carte des paysages métropolitains** : bordeaux-metropole.fr/nature

> Les Refuges périurbains

D'humeur vagabonde, un jeune architecte –Yvan Detraz, directeur de Bruit du frigo– a un jour imaginé un ensemble de refuges qui permettrait de faire à pied le tour de la métropole bordelaise. Installées sur des sites remarquables de l'agglomération, ces œuvres architecturales uniques sont conçues dans une approche sensible de leur environnement naturel et incarnent, chacune à leur manière, le charme singulier du paysage dont elles s'inspirent.

À l'image du refuge de haute montagne, elles offrent une halte paisible et poétique au randonneur. Invité à porter un nouveau regard sur le périurbain il (re)découvre, étape après étape, cette nature à portée de ville, dans une itinérance contemporaine unique, hors des sentiers battus. D'un confort sommaire, les Refuges périurbains ne disposent ni d'eau, ni d'électricité.

Le projet des Refuges périurbains est imaginé et mené par Bruit du frigo (direction générale et artistique), en collaboration avec Zébra3/Buy-Self (direction artistique et technique / production).

Il est accompagné et financé par Bordeaux Métropole, avec la participation des communes hôtes de Ambès, Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Bègles, Bordeaux, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont et Pessac. Le 11^{ème} et dernier Refuge périurbain verra le jour en 2018 sur la commune de Mérignac.

lesrefuges.bordeaux-metropole.fr

> La Commande publique artistique tramway et Garonne

Dans sa volonté de replacer la culture au cœur des processus de fabrication de la ville, Bordeaux Métropole développe un important programme de commande publique artistique. Ce programme prend sa source dans la commande d'œuvres d'art contemporain engagée avec la construction du tramway et se poursuit aujourd'hui dans le projet de commande Garonne.

bordeaux-metropole.fr/L-art-dans-la-ville

> La carte du territoire métropolitain



Les communes des coteaux de Garonne —
 Les communes de la vallée des jalles —
 Les communes de la vallée de l'Eau bourde —
 Les communes de la vallée des marais de la presqu'île —
 Les communes des fleuves Garonne et Dordogne —
bordeaux-metropole.fr/nature

Les parcs et espaces naturels métropolitains (environ 150) 
sig.bordeaux-metropole.fr/natures

Refuge périurbain 
lesrefuges.bordeaux-metropole.fr

Œuvre de la commande publique artistique 
bordeaux-metropole.fr/L-art-dans-la-ville

> **Les contacts** de personnes-ressources susceptibles de vous informer sur les faisabilités d'accueil de vos projets dans les communes :

Ambarès-et-Lagrave	Responsable Culture	Pascal	Deliac	pascal.deliac@ville-ambaresetlagrave.fr
Ambès	Responsable du service culturel	Céline	Sicet	culture@mairie-ambes.fr
Artigues-près-Bordeaux	Directrice du pôle Vie locale, Culture, Patrimoine, Communication	Nathalie	Thomas Barrière	directrice.polevielocale@artigues-pres-bordeaux.fr
Bassens	Responsable Culture, Médiathèque, Patrimoine	Maryse	Doumax	maryse.doumax@ville-bassens.fr
Bègles	Directeur des affaires culturelles	Florence	Cailton	f.cailton@mairie-begles.fr
Blanquefort	Service culture et pratiques artistiques	Alexia	Dagreou	alexia.dagreou@ville-blanquefort.fr
Bordeaux	Directrice des affaires culturelles	Claire	Andries	c.andriesroussennac@mairie-bordeaux.fr
	Directeur de la création artistique et du patrimoine	Lilian	Saly	l.saly@mairie-bordeaux.fr
Bouliac	Directeur Général des Services	Christian	Block	block.christian@neuf.fr
Bruges	Directrice des affaires culturelles	Géraldine	Dedieu	gdedieu@mairie-bruges.fr
Carbon-Blanc	Responsable du service culturel	Laurent	Thomas	culture@carbon-blanc.fr
Cenon	Directeur Culture, vie associative, citoyenneté	Nordine	Guendez	nordine.guendez@ville-cenon.fr
Eysines	Directrice des affaires culturelles	Sophie	Trouillet	sophie.trouillet@ville-eyssines.fr
Floirac	Responsable des Affaires culturelles	Barbara	Marchadier	barbara.marchadier@ville-floirac33.fr
Gradignan	Directrice Générale Adjointe des services	Anne-Charlotte	Riedel	acriedel@ville-gradignan.fr
Le Bouscat	Pôle développement durable	Marie	Clion	m.clion@mairie-le-bouscat.fr
Le Haillan	Responsable Service Culture, sport, vie associative et jeunesse	Manuel	Corneau	manuel.corneau@ville-lehaillan.fr
	Directrice Agenda 21	Annabel	Albrech	annabel.albrech@ville-lehaillan.fr
Le Taillan-Médoc	Direction Culture Vie Associative Sport			direction.culture.sport@taillan-medoc.fr
Lormont	Responsable de la programmation et de la présence artistique	Lucille	Meziat	lucille.meziat@ville-lormont.fr
Martignas sur Jalle	Communication, Relations internationales et Vie associative	Mathieu	Puig	m.puig@ville-martignas.fr
Mérignac	Directrice de la Culture	Marieke	Doremus	m.doremus@merignac.com
Parempuyre				ville@parempuyre.fr
Pessac	Directeur des affaires culturelles	Richard	Bettiga	richard.bettiga@mairie-pessac.fr
Saint-Aubin-de-Médoc	Responsable de la Culture	Xavier	Destoc	culture@saintaubindemedoc.fr
Saint-Louis-de-Montferrand				saintlouis33@orange.fr
Saint-Médard-en-Jalles	Direction des Actions culturelles, vie associative et jeunesse	Loïc	Vergez	l.vergez@saint-medard-en-jalles.fr
Saint-Vincent-de-Paul		Marina	Nadeau	mairie.svp33@orange.fr
Talence	Chargée de Mission aux affaires culturelles	Lucile	Badin	lbadin@talence.fr
Villeneuve d'Ornon	Directeur des Affaires culturelles	Antoine	Lamarque	lamarque.antoine@mairie-villenedornon.fr